

## **REGLEMENT**

Lo BOSC'A TRAIL est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés comportant un certain nombre de caractéristiques techniques, les coureurs sont tenus de respecter le règlement suivant :

### **Article 1 : L'organisation**

L'association ARBUS RUNNING, association régie par la loi 1901, organise la 6ème édition du BOSC'A TRAIL les 8 et 9 mai 2020.

### **Article 2 : Participation**

Course ouverte à tous, licenciés ou non. Autorisation parentale pour les – 18 ans. Conformément au règlement FFA, pour participer à la course de 25 km, le compétiteur devra avoir fait ses 18 ans pour le jour de la course.

### **Article 3 : Inscriptions**

Tarifs :

- Lo Trail de Nueit (nocturne de 10 km du vendredi) : 10 €
- Lo Trail de dia (trail de 10 km du samedi matin) : 12 €
- Lo Bosc'a Trail (25 km du samedi matin) : 20 €
- Lo Challenge (Nocturne + 25 km du samedi matin) : 25 €
- La marche chronométrée (8 km le samedi matin) : 8 €

Inscriptions : voir détails sur le site [www.arbus-running.fr](http://www.arbus-running.fr) ou sur Pyrénées Chrono  
Possibilité de s'inscrire sur place le vendredi 8 mai (à partir de 20h00) et samedi 9 mai (à partir de 7h30)

### **Article 4 : Retrait des dossards**

Les dossards sont à retirer à la salle des fêtes d'Arbus le vendredi à partir de 20h00 et le samedi à partir de 7h30.

### **Article 5 : Déroulement des épreuves**

- Départ 10 km nocturne le vendredi 8 mai à 21h00 (lampe frontale obligatoire),
- Départ 25 km le samedi 9 mai à 8h30,
- Départ marche chronométrée le samedi 9 mai à 8h35,
- Départ 10 km le samedi 9 mai à 9h35,
- Départ de la course enfants le samedi 9 mai à 11h00.

Tous les parcours ont un départ et arrivée communs devant la mairie d'Arbus.

Balisage : Il sera effectué avec de la rubalise fluorescente et des panneaux indicateurs, présence de signaleurs à l'intersection des routes.

Ravitaillements :

- 10 km course nocturne : 1 ravitaillement au 6ème km et à l'arrivée.
- 10 km course de jour : 1 ravitaillement au 4ème km et arrivée.
- 8 km marche : 1 ravitaillement au 4ème km et arrivée.
- 25 km course : 1 ravitaillement au 6ème km, 12ème km, 19ème km et à l'arrivée.

Douches : Des douches hommes/femmes seront à la disposition des concurrents sous la tribune du stade municipal.

### **Article 6 : Challenge**

Pour les concurrents participant à la course nocturne et à la course de 25 km, l'addition des résultats des deux épreuves donnera un classement final le samedi matin.

Il n'y aura pas de classement Homme ou Femme, une règle d'équité est mise en place pour faire un classement unique.

Pour qu'il y ait une équité Homme/Femme, nous enlèverons 8 minutes pour les concurrentes féminines et pour chaque course.

### **Article 7 : Matériel imposé aux participants/Barrière horaire/Esprit du Trail**

Matériel obligatoire : Pour la course nocturne, une lampe frontale est OBLIGATOIRE.

Le matériel suivant est obligatoire pour le Trail de 25 km et conseillé sur les autres courses : système d'hydratation de contenance minimum 0,5 l, couverture de survie, sifflet, veste imperméable, téléphone portable.

Barrière horaire : Sur le Trail de 25km une barrière horaire est fixée à 11h15 pour le passage du 15ème km.

Respect des propriétés traversées et de l'environnement : Nous vous demandons de respecter les clôtures et de ne pas jeter vos déchets dans la nature.

### **Article 8 : Port du dossard**

Le dossard doit être impérativement porté sur le devant et visible, ceci pour toute la durée de la course.

Une puce pour le chronométrage sera collée sur le dossard et devra nous être remise à la fin de l'épreuve.

Attention, les concurrents participant au Challenge devront conserver leur dossard pour les deux courses.

### **Article 9 : Assurance**

Un contrat responsabilité civile est souscrit et couvre toutes les épreuves.

Les coureurs devront obligatoirement présenter :

- leur licence : FSGT, FFA, UFOLEP, UNSS, FSCT ou FFTRI sur laquelle est mentionné « apte à la course ou à l'athlétisme en compétition ».

- un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an.

L'organisation ne peut être en aucun cas tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état ou une préparation insuffisante.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation de matériel.

### **Article 10 : Secours, sécurité et assistance**

Liaison radio permanente, des signaleurs seront positionnés à chaque carrefour. Un véhicule de secours à victime assurera la prise en charge des éventuels blessés pendant le temps imparti des épreuves. Un médecin sera posté au départ et à l'arrivée des épreuves.

### **Article 11 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque concurrent autorise les organisateurs à utiliser les images fixes qui pourraient apparaître, prise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous les supports y compris les documents promotionnels.

### **Article 12 : Récompenses**

Seront récompensés les 3 premiers hommes et femmes des deux courses et de la marche au classement au scratch.

Le Challenge sera également récompensé.

Tous les participants auront un lot à l'arrivée.

### **Article 13 : Acceptation complète du règlement**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.